

Développement durable : Le personnel de l'Agglo s'engage

L'ÉCOCHARTRE DE L'AGGLO



Elle aime le vert...

En tant que collectivité, nous avons le devoir d'« exemple » envers les habitants de l'agglomération. C'est pourquoi le personnel de l'Agglo a voté pour l'ÉCOCHARTRE, 12 gestes qui symbolisent l'engagement de chacun pour un développement durable. Parce qu'il devient indispensable d'intégrer les préoccupations environnementales au sein même de notre activité.

- 1 Je limite ma consommation de papier en faisant des impressions et photocopies recto-verso et j'utilise les feuilles mal imprimées ou devenues inutilites dont le verso est vierge comme brouillon (ou dans les télécopieurs).
- 2 Je privilégie le courrier électronique au courrier papier et j'évite d'imprimer tous les mails que je reçois.
- 3 Je trie mon papier, mes piles et mes cartouches dans les bacs et ECO POINTS mis à ma disposition.
- 4 Je mets mon ordinateur en position « veille » (démarrer, mettre en veille) quand je suis en réunion et l'éteins complètement quand je quitte mon bureau.
- 5 Je n'oublie pas d'éteindre les lumières quand je sors d'une pièce et j'évite de les allumer dans la journée.
- 6 J'utilise au maximum la lumière naturelle en plaçant près des fenêtres mon plan de travail (bureau, atelier...).
- 7 Pour venir au travail, partir en réunion, je préfère les modes de transport doux (à pied, en vélo, bus) ou je propose à mes collègues de partager la même voiture.
- 8 Je ne surchauffe pas mon bureau en hiver mais préfère m'habiller plus chaudement et j'évite d'utiliser la climatisation en été en ouvrant la fenêtre de mon bureau.
- 9 Pendant ma pause, je préfère des produits locaux, labellisés « Commerce Equitable » ou issus de l'agriculture biologique.
- 10 Je ne laisse pas couler l'eau du robinet pendant que je me lave les mains et j'utilise au maximum l'eau froide.
- 11 J'évite autant que possible d'utiliser le volume d'eau maximal quand je tire la chasse aux toilettes.
- 12 Je m'informe des actions en faveur de l'environnement mises en place par ma collectivité et je sollicite les directions compétentes.

A Orléans, Le 31 MAI 2006

Le Président

Charles-Eric LEMAIGNEN

7 écopoints
ont été
mis en place
(Espace St Marc,
rue Hatton, CFA
et rue de Patay).

« En 1 an*,
près de 8 tonnes
de papier ont été triées
par le personnel de l'Agglo.
Leur recyclage a permis
d'économiser 20 tonnes
de bois et 240 000 l d'eau,
tout en consommant
jusqu'à 4 fois moins
d'énergie ! ».

Le personnel de l'Agglo a validé à l'unanimité l'Ecocharte en avril 2006. Après la mise en place du tri sélectif dans les bureaux et une phase de sensibilisation, cette charte marque l'engagement de la collectivité pour des pratiques quotidiennes plus respectueuses de l'environnement. L'Agglo se positionne ainsi comme un acteur du développement durable.

« 25 % du personnel a participé à une action de sensibilisation : sensibilisation sur les nouvelles consignes de tri du papier de bureau, animations sur le recyclage, le développement durable et le commerce équitable. ».